



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2060530  
dossier lié n° 2000044

Maisons-Alfort, le 23 janvier 2007

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
FUSILADE FORET, n° intrant 2060530**

LA DIRECTRICE GENERALE

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 22 décembre 2006 d'un dossier, déposé par Syngenta Agro SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FUSILADE FORET.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence FUSILADE MAX, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2000004, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FUSILADE FORET est bien strictement identique à celle déclarée pour FUSILADE MAX ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FUSILADE FORET, présentée par Syngenta Agro SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit FUSILADE MAX, à l'exception des usages qui seront limités, conformément à la demande présentée, aux usages concernant la forêt.**

**Pascale BRIAND**